

## **Modification de l'ordre du jour à la suite du Conseil d'administration du 4 novembre 2022**

Chers Actionnaires,

Nous vous informons d'ores et déjà que le Conseil d'administration de Groupe Gorgé a modifié le 4 novembre 2022 l'ordre du jour de l'Assemblée générale qui se tiendra le 8 décembre prochain.

En effet, une nouvelle résolution (5<sup>e</sup> résolution) sera soumise à votre vote afin de raccourcir la durée des mandats des nouveaux administrateurs de la société, qui passerait de 6 ans à 4 ans.

Si cette résolution est adoptée, les mandats des deux nouveaux administrateurs indépendants dont la nomination est soumise à votre vote (2<sup>e</sup><sup>me</sup> et 3<sup>e</sup><sup>me</sup> résolutions) auront une durée de 4 ans au lieu de 6 ans.

Le texte des résolutions et le rapport de votre Conseil modifiés en conséquence sont mis en ligne sur le site Internet de la société dès ce jour.

L'avis de convocation à paraître prochainement fera mention de ces modifications.

Paris, le 4 novembre 2022

Le Conseil d'administration